



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS : "QUIZZ COUPE DU MONDE - DISTRICT 92"

ARTICLE 1 : ORGANISATION ET CADRE JURIDIQUE

Le District des Hauts-de-Seine de Football (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège est situé au [Adresse du District], organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Quizz Coupe du Monde". Ce concours est régi par le présent règlement et les lois françaises applicables en matière de jeux et concours.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est exclusivement réservée aux licenciés du District 92, titulaires d'une licence FFF valide pour la saison en cours.

Le concours s'articule autour de 4 catégories :

1. U6 à U13 : nés entre 2013 et 2020 inclus
2. U14 à U18 : nés entre 2008 et 2012 inclus
3. U19 à 35 ans : nés entre 1991 et 2007 inclus
4. Vétérans (+35 ans) : nés en 1990 et avant

ARTICLE 3 : DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroulera sur une période de 4 semaines, du 25 mai au 21 juin. Toute participation en dehors de ces dates ne sera pas comptabilisée.

ARTICLE 4 : DOTATIONS



Le montant global des lots est de 3 500 €. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être échangés contre leur valeur en numéraire. La répartition des lots s'effectue par semaine et au classement général final.

ARTICLE 5 : MÉCANIQUE ET DÉPARTAGE

Classement : Établi sur la base du score et de la rapidité d'exécution.

Égalité : En cas d'ex-æquo, un tirage au sort sera effectué. Ce tirage pourra être filmé par l'Organisateur afin d'en attester la régularité et pourra être diffusé sur les supports de communication du District.

ARTICLE 6 : ATTRIBUTION DES PRIX

Les prix seront officiellement remis lors d'un évènement organisé par le district. Les lauréats devront impérativement être présents ou représentés.

Il y'aura donc 3 gagnants hebdomadaires dans la catégorie "U6-U13", et 1 gagnant hebdomadaire dans les 3 autres catégories.

Les clubs ayant le plus de participantes et de participants recevront une récompense supplémentaire.

ARTICLE 7 : PROTECTION DES MINEURS ET AUTORISATION PARENTALE

Conformément à la protection des mineurs et aux dispositions civiles sur la capacité juridique :

Pour les participants de moins de 15 ans : Une autorisation parentale (ou du tuteur légal) est strictement obligatoire.

Modalités : Cette autorisation devra être transmise par voie électronique au mail suivant : alternants92@district-foot92.fff.fr

Validation : L'absence d'autorisation valide au moment de la remise des prix entraînera la disqualification immédiate du mineur et la réattribution du lot au participant suivant dans le classement.

ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » :



1. Finalité : Les données collectées (Nom, prénom, club, catégorie) sont nécessaires à la gestion du concours et à la vérification de la qualité de licencié.

2. Droit des participants : Chaque participant (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et de suppression des données le concernant sur simple demande auprès du District.

3. Conservation : Les données seront conservées uniquement pour la durée nécessaire à l'organisation du jeu et à la remise des prix.

ARTICLE 9 : DROIT À L'IMAGE

Par leur participation, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leur nom et, le cas échéant, leur image (captation lors de la Soirée des As ou du tirage au sort filmé) pour toute communication liée au concours, sans que cela n'ouvre d'autre droit que le prix gagné. Pour les mineurs, cette autorisation doit être expressément mentionnée dans l'autorisation parentale citée à l'Article 7.

ARTICLE 10 : LITIGES

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du règlement sera tranché souverainement par le Bureau du District 92.

